



Assemblée générale

Distr. limitée
31 août 2021
Français
Original : anglais

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Soixante-quatrième session

Vienne, 25 août-3 septembre 2021

Projet de rapport

Additif

Chapitre I

I. Introduction

E. Débat général

1. Au cours du débat général, des déclarations ont été faites par les représentantes et représentants des États membres suivants du Comité : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Brésil, Canada, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Cuba, Égypte, Émirats arabes unis, Espagne, États-Unis, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Israël, Italie, Japon, Kenya, Luxembourg, Malaisie, Mexique, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République de Corée, République dominicaine, Roumanie, Royaume-Uni, Singapour, Slovaquie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tchéquie, Thaïlande, Turquie, Ukraine et Venezuela (République bolivarienne du). Le représentant du Costa Rica a fait une déclaration au nom du Groupe des 77 et de la Chine. L'Union européenne, organisation dotée du statut d'observateur, a fait une déclaration au nom de l'Union européenne et de ses États membres. Des déclarations ont en outre été faites par les organisations suivantes, dotées du statut d'observateur : APSCO, Conseil consultatif de la génération spatiale, EUTELSAT-IGO, Fédération internationale d'astronautique, For All Moonkind, Moon Village Association, National Space Society, réseau interislamique de science et de technologie spatiales, SWF, UNISEC-Global et Université internationale de l'espace.

2. À la 770^e séance, le 25 août, le Président a fait une déclaration dans laquelle il a souligné qu'il importait de promouvoir et de continuer à renforcer le rôle du Comité, qui encourageait le dialogue et la coopération. Il a mis l'accent sur le fait que la pandémie de COVID-19 avait eu des répercussions sur l'ensemble des activités humaines et sur les questions spatiales de dimension locale et mondiale, et que, malgré le caractère extraordinaire de cette situation, les activités spatiales avaient continué à se développer et l'espace avait offert des outils efficaces d'assistance et de gestion. À cet égard, le Comité et ses sous-comités avaient réussi à progresser dans leurs travaux collectifs.



3. Le Président a accueilli chaleureusement la République dominicaine, le Rwanda et Singapour, les derniers pays en date à avoir rejoint les membres du Comité, désormais au nombre de 95. Il a également souhaité la bienvenue à Moon Village Association, la dernière organisation non gouvernementale internationale en date à avoir obtenu le statut d'observateur auprès du Comité.

4. À la même séance, la Directrice du Bureau des affaires spatiales a fait une déclaration dans laquelle elle a fait le bilan des travaux menés par le Bureau. Elle a souligné que la situation liée à pandémie de COVID-19 avait amené le Bureau, en 2020 et 2021, à développer ses capacités en utilisant des plateformes virtuelles et de nouveaux modes de communication. La demande de services que le Bureau fournissait aux États Membres a continué à s'accroître, la gamme de ces services s'étendant des services consultatifs et juridiques aux conseils sur l'immatriculation d'objets spatiaux ou le renforcement des capacités pratiques, en passant par différentes activités transversales relatives aux programmes, menées dans le cadre de partenariats étroits avec des États Membres et d'autres acteurs. La Directrice a mis l'accent sur les activités que le Bureau menait actuellement et mènerait prochainement en coopération avec divers partenaires, en particulier au profit des pays en développement.

5. Le Comité a rappelé que le 12 avril 2021 avait marqué le soixantième anniversaire du tout premier vol spatial humain effectué par le cosmonaute soviétique Youri Gagarine, qui avait ouvert la voie à l'exploration spatiale au profit de l'humanité tout entière. Il a également rappelé que l'Assemblée générale, dans sa résolution 65/271, avait déclaré le 12 avril Journée internationale du vol spatial habité afin que soit célébrée l'entrée de l'humanité dans l'ère spatiale, réaffirmant ainsi le rôle essentiel des sciences et des techniques spatiales dans la réalisation des objectifs du développement durable et l'amélioration du bien-être des États et des peuples, et pour ce qui était de répondre à leur volonté de continuer à réserver l'espace à des fins pacifiques.

6. Le Comité a pris note avec regret du décès de Raimundo González Aninat (Chili), qui avait exercé les fonctions de Président, de Premier Vice-Président et de Deuxième Vice-Président/Rapporteur du Comité ainsi que de Président du Sous-Comité juridique, et contribué activement, pendant de nombreuses années, aux travaux du Comité plénier.

7. Le Comité a entendu les présentations suivantes :

a) « "Skypollution" : comment la lumière artificielle et les réseaux de satellites influent sur nos ciels nocturnes et sur la recherche », par le représentant de l'Autriche ;

b) « Le programme spatial chilien : perspectives de coopération et de développement », par le représentant du Chili ;

c) « Interférences dans les systèmes mondiaux de navigation par satellite et solutions conjointes », par la représentante de la Chine ;

d) « Progrès et coopération internationale : le programme spatial habité chinois », par le représentant de la Chine ;

e) « Aperçu des activités de l'IADC et dernières mises à jour de ses documents », par le représentant de l'Allemagne ;

f) « Missions spatiales récentes de l'Inde », par le représentant de l'Inde ;

g) « L'initiative d'UNISEC-Global sur les politiques publiques : pour l'enseignement dans le domaine spatial », par le représentant d'UNISEC-Global, organisation dotée du statut d'observateur ;

h) « Le programme Artemis, l'héliophysique et les instruments à bord de Gateway », par le représentant des États-Unis et le représentant de l'Agence spatiale européenne, organisation dotée du statut d'observateur ;

i) « Considérations des États-Unis sur la coexistence (et la durabilité) des grandes constellations de satellites et l'astronomie (terrestre) », par les représentantes des États-Unis.

8. Le Comité est convenu qu'il restait, aux côtés de ses sous-comités et avec le concours du Bureau des affaires spatiales, la seule instance internationale chargée de promouvoir la coopération internationale dans le domaine de l'exploration et de l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique, et un espace d'échanges sur des questions qui avaient une influence décisive sur le développement des États pour l'amélioration des conditions de vie de l'humanité.

9. Le Comité a noté que les activités spatiales s'étaient considérablement intensifiées ces dernières années, avec un nombre croissant d'acteurs présents dans le secteur et d'objets envoyés dans l'espace.

10. Quelques délégations ont estimé que la communauté internationale devrait s'employer plus activement à étudier tous les moyens possibles d'utiliser pleinement les avantages du Comité et de ses sous-comités afin de réaliser les objectifs communs à toutes les nations concernant les questions spatiales.

11. Quelques délégations ont estimé qu'un dialogue permanent engagé dans une instance multilatérale telle que le Comité avait le plus de chances de donner lieu à une coopération, une coordination et un échange d'informations fructueux et efficaces à l'échelle internationale, conditions nécessaires pour garantir l'utilisation pacifique et l'exploration de l'espace extra-atmosphérique.

12. Quelques délégations ont estimé que les pays en développement se livraient de plus en plus à des activités spatiales et participaient activement aux débats du Comité, et que si certains pays avaient franchi des caps importants dans leurs activités spatiales, d'autres commençaient à peine à élaborer leurs propres programmes spatiaux et politiques spatiales. Conformément à l'objectif d'amélioration de la coopération internationale en matière d'activités spatiales, il était vital que les grandes puissances spatiales et le Bureau des affaires spatiales aident activement les pays en développement à y participer plus largement. Par conséquent, le renforcement des capacités et l'assistance technique étaient des facteurs essentiels au développement des aptitudes de ceux qui travaillaient dans ce domaine, car ils leur permettaient d'acquérir des compétences et des connaissances transmises par des pays plus expérimentés en matière d'activités spatiales.

13. Quelques délégations ont estimé que la coopération internationale en matière d'utilisation pacifique et d'exploration de l'espace restait dans l'intérêt de tous les pays, quel que soit leur niveau de développement, sans discrimination aucune et compte dûment tenu du principe d'égalité.

14. Quelques délégations ont estimé que la poursuite de la collaboration et de la coordination internationales en vue d'élaborer des pratiques et des normes communes serait particulièrement essentielle, et que cela contribuerait également à la transparence et à l'instauration de la confiance entre les différents acteurs du secteur spatial, réduisant ainsi les risques d'accidents et de conflits potentiels.

15. Le Comité a salué la publication, par le Bureau des affaires spatiales, de son rapport annuel pour 2020, qui rend compte par le menu des activités du Bureau, de ses programmes de coopération et de partenariat, de ses réalisations de 2020 et de ses projets pour l'avenir.

16. Le Comité a pris note avec satisfaction des deux expositions qui se sont tenues dans la rotonde du Centre international de Vienne, en marge de sa soixante-quatrième session, et qui étaient organisées respectivement par la Fédération de Russie pour marquer le sixantième anniversaire du vol de Youri Gagarine dans l'espace et par les États-Unis sur les Accords Artemis.

17. Le Comité a exprimé sa gratitude pour l'organisation des manifestations suivantes pendant la session :

a) « Débat thématique d'astronautes et de cosmonautes sur les aspects historiques et les perspectives de développement des programmes habités organisés par "Roscosmos", l'entreprise d'État pour les activités spatiales », organisée par la Fédération de Russie ;

b) « Le Groupe mondial d'experts sur les activités lunaires durables : état des lieux et perspectives », organisée par Moon Village Association ;

c) « Promotion de la viabilité de l'espace : sensibilisation et renforcement des capacités en vue de l'application des Lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales », coorganisée par le Royaume-Uni et le Bureau des affaires spatiales ;

d) « Avis de possibilité de vol pour le deuxième cycle du programme de bourses portant sur le programme d'expériences sur l'hypergravité (HyperGES) mené à l'aide de la centrifugeuse de large diamètre », coorganisée par l'Agence spatiale européenne et le Bureau des affaires spatiales ;

e) « Space 4 Climate Action (L'espace au service de l'action climatique) », organisée par l'Autriche ;

f) « Viabilité de l'espace : étude de l'engagement des parties prenantes », coorganisée par les Émirats arabes unis et le Bureau des affaires spatiales ;

g) « La mise en place d'un écosystème spatial dans les nouvelles puissances spatiales », organisée par la Slovaquie.

Chapitre II

Recommandations et décisions

D. Espace et développement durable

18. Le Comité a examiné le point de l'ordre du jour intitulé « Espace et développement durable », conformément à la résolution [75/92](#) de l'Assemblée générale.

19. Les représentantes et représentants des pays suivants ont fait des déclarations au titre de ce point : Afrique du Sud, Allemagne, Chine, Égypte, Émirats arabes unis, États-Unis, Fédération de Russie, France, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Italie, Japon, Kenya, Mexique, Royaume-Uni et Sri Lanka. La CESAP et CANEUS International ont également fait des déclarations, en tant qu'observateurs. Au cours du débat général, des représentantes et représentants d'autres États membres ont également fait des déclarations sur ce point.

20. Le Comité était saisi des documents suivants :

a) Rapport sur le Forum mondial de l'espace ONU/Autriche : « Accès à l'espace pour tous », tenu à Vienne du 18 au 22 novembre 2019 ([A/AC.105/1219](#)) ;

b) Rapport sur le Forum mondial de l'espace ONU/Émirats arabes unis : « L'espace pour notre avenir », tenu en ligne les 9 et 10 décembre 2020 ([A/AC.105/1235](#)).

21. Le Comité a entendu les présentations suivantes au titre de ce point :

a) « Mission SAOCOM et coopération internationale », par le représentant de l'Argentine ;

b) « L'information spatiale au service de la gestion des urgences en Chine », par la représentante de la Chine ;

- c) « L'agence spatiale égyptienne : la perspective du développement durable », par le représentant de l'Égypte ;
- d) « Copernicus au service de la prévention des conflits au Sahel : les itinéraires de la transhumance environnementale et le risque de conflits entre agriculteurs et gardiens de troupeaux », par les représentants de l'Allemagne ;
- e) « Le point sur les systèmes indiens d'observation de la Terre », par le représentant de l'Inde ;
- f) « Aperçu du programme spatial de l'Union européenne », par la représentante de l'Union européenne, organisation dotée du statut d'observateur ;
- g) « Une initiative mondiale d'intégration du savoir autochtone à des solutions fondées sur des techniques spatiales pionnières pour mettre en place un système alimentaire caractérisé par la diversité et la résilience », par le représentant de CANEUS International, organisation dotée du statut d'observateur ;
- h) « L'heure de l'énergie solaire spatiale commerciale et civile a sonné », par le représentant de National Space Society, organisation dotée du statut d'observateur ;
- i) « Défi accepté : libérer le potentiel des manifestations virtuelles et des outils numériques pour renforcer les capacités de la génération spatiale mondiale », par la représentante du Conseil consultatif de la génération spatiale, organisation dotée du statut d'observateur.

22. Le Comité a affirmé une nouvelle fois que les sciences et techniques spatiales et leurs applications pouvaient grandement contribuer à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier des objectifs de développement durable ; à la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) ; et au respect, par les États parties, des engagements pris au titre de l'Accord de Paris sur les changements climatiques.

23. Le Comité a noté combien les techniques spatiales et leurs applications, ainsi que les données et informations spatiales, pouvaient contribuer au développement durable, notamment en aidant à mieux définir et faire appliquer les politiques et programmes d'action portant sur la protection de l'environnement, la gestion des sols et de l'eau, l'aménagement urbain et rural, les écosystèmes marins et côtiers, les soins de santé, les changements climatiques, la réduction des risques de catastrophe et les interventions d'urgence, l'énergie, les infrastructures, la navigation, la surveillance sismique, la gestion des ressources naturelles, la neige et les glaciers, la biodiversité, l'agriculture et la sécurité alimentaire.

24. Le Comité a pris note avec satisfaction de la tenue de la série de forums mondiaux de l'espace, organisée par le Bureau des affaires spatiales en coopération avec les gouvernements de l'Autriche et des Émirats arabes unis.

25. Le Comité a pris note des informations fournies par les États sur les mesures visant à intégrer les activités intersectorielles aux niveaux national, régional et international et à inclure des données et des informations géospaciales dans tous les processus et mécanismes de développement durable.

26. Le Comité a pris note des informations fournies par les États sur les mesures et programmes qu'ils avaient adoptés pour mieux faire connaître et comprendre, au sein de la société, les applications des sciences et techniques spatiales utilisées pour répondre aux besoins de développement.

27. Le Comité a pris note du rôle que la Station spatiale internationale continuait de jouer en faveur du développement durable dans la recherche scientifique.

28. Le Comité s'est félicité du grand nombre d'activités de sensibilisation menées par les États au niveau régional pour développer, par une formation théorique et pratique, les capacités à mettre les applications des sciences et techniques spatiales au service du développement durable.

29. Il a noté avec satisfaction le rôle que jouaient, dans l'enseignement des matières touchant à l'espace, les centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'ONU.

30. Quelques délégations ont estimé que la question de l'espace et du développement durable avait de multiples facettes et comportait notamment des volets tels que la viabilité à long terme des activités spatiales et la durabilité dans les programmes spatiaux et l'économie spatiale.

31. Quelques délégations ont estimé qu'il fallait améliorer l'accès aux données de haute résolution des satellites d'observation de la Terre et faciliter le renforcement des capacités et des institutions de tous les pays pour leur permettre d'utiliser davantage ces données aux fins du développement durable.

32. L'avis a été exprimé selon lequel le Bureau des affaires spatiales devrait envisager d'organiser davantage de colloques internationaux, d'ateliers et de manifestations axées sur la création de réseaux dans les pays en développement afin de susciter davantage de débats sur les possibilités offertes par les techniques spatiales en matière de création de solutions susceptibles de contribuer à la croissance de l'économie et à la résolution des difficultés socioéconomiques.

33. Le Comité a noté l'intérêt exprimé par le Gouvernement kényan pour l'organisation des éditions du Forum mondial de l'espace qui doivent se tenir entre 2022 et 2024.

H. L'utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies

34. Le Comité a examiné le point de l'ordre du jour intitulé « L'utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies », conformément à la résolution [75/92](#) de l'Assemblée générale.

35. Les représentantes et représentants des pays suivants ont fait des déclarations au titre de ce point de l'ordre du jour : Allemagne, Autriche, Fédération de Russie, Inde, Indonésie et Mexique. Au cours du débat général, des déclarations relatives à ce point ont également été faites par les représentantes et représentants d'autres États membres.

36. Le Comité était saisi des documents suivants :

a) Le rapport du Secrétaire général sur la coordination des activités spatiales au sein du système des Nations Unies : orientations et résultats escomptés pour la période 2020-2021 – grandes tendances et réalisation des objectifs de développement durable ([A/AC.105/1230](#)) ;

b) Document de séance contenant le rapport sur la mission d'évaluation de l'Entreprise d'État pour les activités spatiales Roscosmos ([A/AC.105/2021/CRP.16*](#)).

37. Le Comité a entendu les présentations suivantes au titre de ce point :

a) « CMR-23 de l'UIT – Protection des fréquences radar », par les représentants de l'Allemagne ;

b) « Le centre régional eurasiatique d'enseignement des sciences et techniques spatiales, affilié à l'Organisation des Nations Unies », par les représentants de la Fédération de Russie.

38. Le Comité a noté que la trente-neuvième session de la Réunion interorganisations sur les activités spatiales (ONU-Espace) s'était tenue le 28 octobre 2019 au Siège de l'ONU à New York. Il a aussi noté que la quinzième session ouverte d'ONU-Espace s'était tenue le 20 novembre 2019 dans le cadre du Forum mondial de l'espace ONU/Autriche : « Accès à l'espace pour tous » dont elle faisait partie intégrante.

39. Le Comité a noté que le prochain rapport sur la coordination des activités spatiales au sein du système des Nations Unies pourrait porter sur l'utilisation des techniques spatiales au service de l'action climatique et faire l'inventaire des activités existantes au sein du système des Nations Unies, en recensant les synergies futures possibles, et que le Bureau des affaires spatiales porterait cette question à l'attention d'ONU-Espace en vue de l'élaboration d'un tel rapport.

40. Le Comité a noté avec satisfaction qu'une mission d'évaluation facilitée par le Bureau des affaires spatiales à l'Entreprise d'État pour les activités spatiales Roscosmos de Moscou avait eu lieu du 10 au 13 août 2021, selon la proposition du Gouvernement de la Fédération de Russie de créer un centre régional de formation aux sciences et techniques spatiales (A/AC.105/1240, par. 61). Il a aussi noté que la mission d'évaluation avait débouché sur la recommandation d'accepter l'offre du Gouvernement russe d'établir un centre régional hébergé à Roscosmos. Le Comité s'est félicité des progrès accomplis en vue de la création du centre régional.

41. L'avis a été exprimé selon lequel il était important de veiller à ce qu'il n'y ait pas d'interférences nuisibles causées par le partage des fréquences de la bande X, attribuée aux satellites d'observation de la Terre utilisant la détection/surveillance radar, avec les systèmes internationaux de télécommunication mobile. La délégation ayant exprimé ce point de vue a encouragé les États membres du Comité à réaliser leurs propres études de partage et de compatibilité en vue d'étayer la prise de décisions éclairée lors de la prochaine Conférence mondiale des radiocommunications.

42. Le Comité a noté que la quatrième Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique devait se tenir en octobre 2022, à Bali (Indonésie).

J. Exploration de l'espace et innovation

43. Le Comité a examiné le point de l'ordre du jour intitulé « Exploration de l'espace et innovation », conformément à la résolution 75/92 de l'Assemblée générale.

44. Les représentantes et représentants des pays suivants ont fait des déclarations au titre de ce point de l'ordre du jour : Argentine, Canada, Chine, États-Unis, Fédération de Russie, Inde, Indonésie, Israël, Italie, Japon, Luxembourg et Mexique. Au cours du débat général, des représentantes et représentants d'autres États membres ont également fait des déclarations sur ce point.

45. Le Comité a entendu les présentations suivantes au titre de ce point :

a) « Guide de partenariat pour la Station internationale de recherche lunaire », par la représentante de la Chine ;

b) « Progress and future of China's space science missions », par le représentant de la Chine ;

c) « Activités de Kibo-ABC à bord de la Station spatiale internationale "Kibo" en faveur de l'enseignement des STIM et de la contribution aux objectifs de développement durable dans la région Asie-Pacifique », par le représentant du Japon ;

d) « Grandes lignes du programme indien d'exploration scientifique de l'espace », par le représentant de l'Inde ;

e) « Les activités d'exploration de l'espace des Émirats arabes unis », par le représentant des Émirats arabes unis ;

f) « La contribution de Moon Village Association à des activités lunaires pacifiques et durables », par les représentants de Moon Village Association, organisation dotée du statut d'observateur ;

g) « L'étincelle de l'histoire embrase l'exploration et l'innovation », par la représentante de For All Moonkind, organisation dotée du statut d'observateur ;

h) « Le Comité scientifique de la physique solaire et terrestre et son programme PRESTO (predictability of the variable solar-terrestrial coupling) », par le représentant du Comité scientifique de la physique solaire et terrestre, organisation dotée du statut d'observateur.

46. Le Comité a rappelé l'origine de ce point de l'ordre du jour et les travaux de l'Équipe spéciale sur l'exploration et l'innovation, qui avait produit le tout premier rapport des Nations Unies soulignant l'importance de l'exploration humaine de l'espace au-delà de l'orbite terrestre basse (voir [A/AC.105/1168](#)).

47. Le Comité s'est félicité de l'essor de l'exploration de l'espace et des succès engrangés par l'innovation, qui ont fait progresser les objectifs poursuivis en la matière depuis sa soixante-deuxième session en 2019.

48. Le Comité a noté que les délégations avaient, à la présente session, fait le point sur l'exploration de l'espace et l'innovation, en donnant notamment des précisions sur les activités et programmes nationaux, ainsi que des exemples de coopération bilatérale et internationale.

49. Le Comité a noté qu'au cours des débats, des informations avaient été fournies, entre autres, sur la recherche-développement ; sur les programmes de vols spatiaux habités ; sur les activités et les possibilités de coopération en rapport avec la Station spatiale internationale et la station spatiale chinoise ; sur diverses missions d'exploration de la Lune, de Mars, de Vénus et d'astéroïdes ; sur des expériences visant à explorer le système solaire au moyen de satellites, de rovers et d'hélicoptères ; sur des échantillons retombés sur Terre ; sur la future Station internationale de recherche lunaire ; sur la future plateforme sur orbite lunaire (Lunar Orbital Platform-Gateway) ; sur le lancement prochain d'un télescope, destiné à observer la lumière des premières galaxies qui se sont formées dans l'univers primitif après le Big Bang ; sur une mission visant à caractériser l'atmosphère de certaines exoplanètes connues ; sur une mission visant à étudier l'activité solaire et ses effets sur la météorologie de l'espace ; sur l'utilisation d'un satellite comme observatoire dans de multiples longueurs d'ondes ; sur une antenne dans l'espace lointain qui fournit des services de communication et de navigation aux sondes interplanétaires ; sur un rover habité pressurisé destiné à être utilisé comme moyen de transport ; sur un système robotique hautement autonome qui utilisera des logiciels de pointe pour effectuer des tâches sans intervention humaine ; sur des plateformes médicales et scientifiques polyvalentes visant à faire face aux risques associés aux vols spatiaux habités ; sur un pôle d'innovation en matière d'exploration de l'espace ; sur une mission intégrée dans le désert du Néguev simulant les conditions de vie sur Mars ; sur un centre de contrôle des opérations de rovers et son simulateur de terrain martien ; sur des CubeSats qui démontrent la technologie des petits engins spatiaux ; sur les évolutions récentes des systèmes mondiaux de navigation par satellite ; sur les succès obtenus par des observatoires sur Terre, dont la première image d'un trou noir supermassif ; sur la mise en place, à l'échelon national, de stratégies, de plans et de commissions dans le domaine spatial ; sur les engagements pris par des gouvernements au sujet de cadres communs visant à guider la coopération en matière d'exploration de l'espace ; sur des consultations publiques concernant un cadre pour les activités d'exploration de l'espace ; sur des images et données satellitaires en accès public ; sur des initiatives visant à créer des synergies entre les agences spatiales et la communauté scientifique au sens large, notamment grâce au partage d'installations et de

laboratoires ; sur des activités visant à diffuser des informations relatives à l'exploration de l'espace et à l'innovation au moyen de communications multimédias et de projets menés dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur scientifique, mais aussi auprès du grand public ; et sur l'augmentation des ressources consacrées à l'exploration de l'espace.

50. Le Comité a noté que les activités d'exploration de l'espace pouvaient bénéficier à l'humanité en contribuant aux avancées de la science et de la technologie et en faisant progresser le développement socioéconomique durable sur Terre.

51. Le Comité a également noté que les activités d'exploration de l'espace ont souvent donné lieu à des innovations et des retombées positives qui ont changé la vie.

52. Le Comité a en outre noté que, depuis sa dernière session tenue en 2019, des innovations dans le domaine spatial ont contribué à la lutte contre la pandémie de COVID-19, notamment grâce à l'utilisation de services de communication qui ont permis aux patients vivant dans des zones reculées de bénéficier de la télémédecine.

53. Le Comité a noté la valeur et le rôle croissants de l'industrie et du secteur privé dans les activités d'exploration et d'innovation en matière spatiale.

54. Le Comité a également noté que l'exploration de l'espace et l'innovation ont souvent inspiré les jeunes et les ont encouragés à se tourner vers des études et des carrières dans les sciences, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques (STIM), mais aussi dans les domaines du droit, de la politique et de la communication.

55. Le Comité a en outre noté la prise de conscience croissante du rôle important des femmes dans les activités d'exploration de l'espace et d'innovation.

56. Le Comité a noté qu'il était souhaitable que les pays en développement soient associés à l'exploration spatiale afin que ces activités soient accessibles à tous à l'échelle mondiale.
